

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 18 AVRIL 2024 - AIGLE - SALLE DE L'AIGLON

Président : M. Jean-François SCHNEGG
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateur : M. Jean-François CROSET
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 19h30, **M. le Président Jean-François SCHNEGG** ouvre la 22ème séance de la législature 2021-2026, 2ème de l'année 2024. Il salue la présence de la presse, du public et de la Municipalité, en évoquant l'absence excusée de M. le Municipal Stéphane MONTANGERO

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 59 **Conseillers** (10 excusés, 1 absent, 2 annonces tardives). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Philippe **BELLWALD** (EA) signale qu'il n'a pas reçu les rapports de commission. Il ignore si, parmi l'Assemblée, quelqu'un les a reçus, mais dans les deux cas, c'est une façon de faire qu'il ne connaît pas.

M. le Président répond qu'à sa connaissance, ils sont disponibles sur l'Intranet.

M. **BELLWALD** demande si quelqu'un les a lus.

M. le Président indique que ces rapports ne figurent pas dans le document de l'ordre du jour, puisque ce dernier a été envoyé avant la rédaction des rapports qui se trouvent sur Intranet.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) remarque que le rapport du préavis 2024-05 y figure bien, par contre, le préavis 2024-04 n'est pas disponible, car sur le site, il est toujours en commission.

M. Le président reconnaît que cela pose problème pour pouvoir en prendre connaissance.

Mme Anne **CROSET** (EA) donne raison au Président, cela pose un problème. Parce que s'agissant du préavis 2024-05, la commission s'est réunie mardi, le rapport a été élaboré le plus rapidement possible par le rapporteur. Les commissaires l'ont relu hier et elle s'attendait à ce que le greffe, comme il le faisait habituellement, puisse mettre des copies à disposition. Personnellement, cela lui est égal, ayant plus ou moins le rapport en tête, mais elle est à peu près certaine qu'un certain nombre de collègue n'ait pas encore eu accès audit document et cela est embêtant.

M. le Président demande aux chefs de groupe de s'avancer vers lui et suspend la séance 5 minutes, il est 19h40.

Il est 19h45, **M. le Président** indique la manière dont cela va se passer : seuls les rapports des commissions seront lus intégralement. En se référant à l'art. 43 du règlement du Conseil *« les commissions doivent déposer leur rapport et leurs conclusions par écrit au greffe municipal, pour reproduction et distribution à tous les membres du Conseil, au moins 10 jours avant la séance, cas d'urgence réservés par le bureau. La commission ne peut rapporter à la séance même où elle a été constituée, sauf cas d'urgence reconnu par le bureau et sur demande motivée de la Municipalité selon l'art. 41. Dans ce cas, seules les conclusions de la commission doivent être écrites »*

À 19h50, **M. le Président** suspend la séance une nouvelle fois, le temps de permettre d'imprimer des rapports. Elle reprend à 20h10 avec l'appel qui fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers correspondant à ceux présents lors du 1er appel. Les délibérations continuent.

(Distribution des rapports écrits)

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) est d'avis qu'il faudrait modifier l'ordre du jour dans le sens qu'il doit mentionner l'étude du rapport. Il n'est pas possible de continuer en érudant les rapports. Par conséquent, il propose cette modification de l'ordre du jour avec les rapports qui auraient été distribué, selon une mode un peu anarchique.

M. le Président rappelle qu'il existe un article dans le règlement qui stipule que le rapport peut être lu en plénum et qu'il n'est pas question de discuter au sein des groupes préalablement, surtout quand il s'agit d'un rapport urgent.

M. Jacques **VACHERON** (PLR) croit que bon nombre de personnes ont été gentilles et conciliantes en acceptant de perdre une demi-heure de ce Conseil pour aller dans ce sens. A présent, l'article 43 est clair : il permet, en cas de préavis urgent, d'avoir la lecture du rapport durant la séance et de procéder ainsi.

M. le Président Jean-François SCHNEGG fait passer l'ordre du jour au vote :

- 1.1 Appel
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance 7 mars 2024
- 1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

2.1 Préavis municipal urgent 2024-04 du 8 avril 2024 relatif à la Réfection réservoir Fontanne - travaux complémentaires

2.2 Préavis municipal urgent no 2024-05 du 8 avril 2024, relatif à la demande d'un crédit pour l'achat d'un pavillon scolaire pour l'enseignement primaire et pour la surélévation du collège Kiwi

3. Propositions individuelles

À la majorité des membres présents (**OUI : 45 – NON : 8 – abstentions : 5**), **cet ordre du jour est accepté tel que présenté.**

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2024

M. le Président ouvre la parole :

Mme Anny **HERTIG** (EA) remarque une erreur en page 7. Elle peut comprendre comment cette erreur s'est induite, mais elle peut difficilement comprendre qu'elle n'a pas été corrigée : il s'agit de CHF 70'000.- et non de CHF 700'000.-.

Puis, compte tenu de ce qui s'est passé en fin de séance, elle est tout de même choquée que ce procès-verbal soit clos par la phrase, qui est véridique : « *M. le Président considère que la parole n'est plus demandée* ». Car d'une part, la parole était encore demandée et elle n'a pas été accordée. D'autre part, le point concernant les « divers et propositions individuelles » a été oublié. Il semble que cela devrait figurer au procès-verbal.

M. le Président confirme que cela sera rectifié.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre intervention, M. le Président le soumet à l'approbation du Législatif **qui l'accepte à la majorité (OUI : 53 - 5 abstentions)** des membres présents.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Pour commencer et ainsi que l'a relevé Mme la Conseillère A. HERTIG, M. Jean-François SCHNEGG prie l'Assemblée de l'excuser pour avoir abrégé la fin du dernier Conseil, en particulier les questions individuelles. Il ose espérer que ces questions sont encore dans les mémoires et que chacun aura l'occasion de les poser à la fin de cette séance.

Conseil communal

La sortie est prévue le 31 mai prochain à Lausanne, où le Conseil sera accueilli par le bureau du Conseil lausannois. Les inscriptions seront envoyées sous peu.

Carnet noir

L'Assemblée est priée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de M. Charles-Henri KRÜMEL papa de Mme Catherine KRÜMEL, Conseillère communale.

Sunvote :

M. le Président a reçu une série de questions de la part d'une personne membre du Conseil communal. Il donne lecture des questions et des réponses qui sont les suivantes :

1. Quels sont les arguments de vente de ces appareils ?

SunVote permet un vote sécurisé, rapide et contrôlé pour garantir le bon suivi du processus démocratique. La solution n'utilise pas de réseau WiFi ou cellulaire externe et est donc protégée contre les éventuelles intrusions et peut donc être utilisée en tout lieu (même bunkers si besoin).

2. Que gagne le Conseil à les utiliser plutôt que de lever la main comme d'habitude ?

Cela permet non seulement un gain de temps, mais surtout cela garantit que le résultat est bien compté. On a pu observer à plusieurs reprises des cas de vote à main levée où les votes étaient mal comptés, dont des instances filmées où on a pu certifier qu'il y avait eu erreur dans le comptage.

3. Combien ont coûté ces appareils à l'achat ? Combien coûtent-ils à l'entretien et à l'utilisation ?

CHF 13'285.50 TTC et CHF 2'212.20 HT annuel.

4. A-t-il été démontré que les ondes envoyées par ces appareils lors de leur utilisation ne sont pas nocives pour la santé ?

En général, les personnes ont des téléphones portables dans leurs poches, des réseaux WiFi dans leurs domiciles, des connexions Bluetooth dans leurs véhicules, des appareils connectés, etc... Concrètement, c'est une technologie 2.4Ghz standard, équivalente à la norme WiFi en place sur les routeurs fournis par les entreprises locales (Sunrise, Swisscom, Salt, ...)

5. L'entreprise SunVote à laquelle les appareils ont été achetés est chinoise, cet achat favorise-t-il l'économie locale ?

MeerKathe est une entreprise 100% suisse et toute la partie support, développement du logiciel, traduction, analyse des besoins, sont faites par nos équipes locales. Le produit physique, comme pour une majorité des produits vendus dans le monde est produit en Chine. Il n'y a pas d'alternative de qualité plus locale.

6. Une fois que les Conseillers ont voté, qu'est-il fait des données récoltées ? Sont-elles instantanément effacées, stockées quelque part ? Quelles preuves a-t-on de leur non-usage ultérieur ?

Le résultat est stocké localement sur l'ordinateur du Conseil. Les informations ne sont pas stockées en ligne, ni communiquées à l'extérieur. Il n'y a pas plus de risques que si quelqu'un notait à la main les résultats d'un vote à main levée.

7. Si les données d'opinion ne sont pas immédiatement effacées, que deviennent-elles ?

Les données sont stockées localement sur l'ordinateur du conseil.

Divers

M. Jean-François SCHNEGG s'exprime en ces termes :

« Mesdames, messieurs,

En 2022, Myriam Bogatta responsable de recherche à Unisanté Vaud disait : au niveau humain, les plastiques ne sont pas considérés comme des polluants de haute importance. Mais la recherche doit continuer. En mars passé, des cardiologues italiens publient dans un journal américain prestigieux, les résultats d'une étude réalisée chez leurs patients entre 2019 et 2023. Le cerveau est irrigué par des artères qui partent du cœur. Ces artères peuvent être rétrécies, par exemple par des plaques d'artériosclérose. Si la plaque se détache, elle peut obstruer un vaisseau et provoquer un accident vasculaire cérébral avec ses conséquences, paralysie, troubles du langage, de la vision, de la conscience, voire la mort. Si le rétrécissement dépasse 70 % il vaut la peine d'enlever préventivement la plaque par chirurgie. C'est ce qui a été fait chez 257 patients sans symptôme. On a enlevé la plaque d'artériosclérose, on l'a analysée et on a trouvé des microplastiques, polyéthylène et polyvinyle chez 150 sujets. 107 n'avaient pas de microplastique dans leurs plaques. On a ainsi 2 groupes de patients, un avec, un sans plastique, on les a suivis pendant 3 ans. Le risque d'infarctus, d'AVC ou de mort subite était 4,5 fois supérieur chez ceux avec des fragments de plastique dans leurs plaques d'athéromatose. La présence de ces plastiques est donc associée à un risque de maladie cardiovasculaire.

Je me suis demandé comment ces microplastiques parvenaient dans le corps. Ils sont assimilés par notre

alimentation, par la respiration, fragments de pneus dans l'air, par la peau. On en trouve en Suisse dans les arbres, les légumes, les fruits bio, en Europe dans la bière, la viande de porc, de bœuf. Et on les retrouve dans le sang, l'urine, le lait maternel, le foie, les poumons ou le placenta humain.

L'usage des plastiques est universel, il est croissant. Depuis les années 50, des 9 milliards de tonnes produites, 5 milliards ont fini dans la nature, la plupart dans les océans. 40% des plastiques sont destinés aux emballages. Le Suisse moyen produit 730 kg de déchets par an, deuxième en Europe, mais il est largement en tête avec 94 kg de plastique par habitant par an, 3 fois la moyenne européenne. Seul un quart du plastique en Suisse est à usage à long terme, construction par exemple. Aujourd'hui, en Suisse, la majorité des plastiques domestiques, 90%, est incinérée. Toutefois, chaque année par exemple, 50 tonnes de microplastiques s'accumulent dans le Léman. Ils proviennent principalement des lavages de vêtements en fibres synthétiques.

Nous sommes confrontés à une grande vague de microplastiques dont les conséquences, pas encore claires, vont nous affecter, nous et ceux qui viendront après nous, car les plastiques ne disparaissent pas. Nous devons donc essayer de protéger l'avenir.

L'ingestion de microplastiques n'est pas la conséquence d'un comportement individuel à risque, comme le tabac par exemple. Il est lié à un environnement global dont nous sommes tous responsables.

Pourquoi je vous parle de ça ?

Parce que je suis inquiet, quand il y a un risque de contamination de nos sources d'eau par l'eau du Léman. Parce que je suis inquiet quand, à Aigle, on continue de tolérer l'usage de vaisselle plastique à usage unique, la vente de sachets plastiques.

Je vous ai souvent demandé comment ce Conseil pourrait améliorer le bien-être de la population. En voici des exemples.

Je vous remercie ».

La parole étant demandée, **M. le Président** ouvre la discussion :

Mme Anny **HERTIG** (EA) est très très choquée que le Conseil communal soit mis devant le fait accompli de ce vote électronique. Certes, les chefs de groupe avaient été prévenus. Mais lorsque son chef de groupe l'a avertie, elle lui a demandé quel était le prix. Et il s'agissait de CHF 4'000.-. Ce soir, le coût annoncé est de plus CHF 13'000.-. Deuxièmement, les questions et réponses qui ont été données ce soir sont donc anonymes et aucune question de fond ne se pose, notamment le fonctionnement du vote électronique qui, à son avis, il s'agira de traiter.

M. le Président demande de ne pas confondre avec le système de dépouillement du vote, qui est un système électronique au coût de CHF 4'000.-, avec le vote électronique du Conseil qui lui s'élève à CHF 13'000.-.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) déclare ne pas bien entendre dans la salle, c'est inaudible. Et comme il y a beaucoup à dire et beaucoup à réclamer, cette situation devient pénible. Il suggère de régler la sonorisation différemment. Il remarque que tout le monde semble content ; souvent, ce sont ceux qui réclament le plus qui sont toujours contents.

M. le Président informe que le système d'amplification situé à sa gauche est actuellement défaillant et en panne.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) a été très attentif aux remarques du Président concernant les plastiques. Effectivement, c'est un des problèmes importants de la société actuelle. À cet égard, il voudrait rappeler quelque chose concernant le système Satom : la Satom ne trie pas les déchets, tout est mis dans le feu. Les plastiques ne sont pas mis à part, ce qui est triste. Plus il y aura de déchets partout, plus il y aura de plastique dans les fours. Les résidus de plastique se retrouveront dans l'air et l'avenir du plastique brûlé ne sera pas

maîtrisé. C'est pourquoi il reste inquiet par la situation dans le Chablais.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Maude ALLORA, Municipale

Transport scolaire – accompagnement dans les bus par des parrains : depuis la rentrée scolaire 2022-2023, les bus de transports publics « MobiChablais » servent aux transports des élèves se rendant sur les différents sites scolaires d'Aigle et Yvorne. Depuis ce changement et plus particulièrement depuis la rentrée scolaire 2023-2024, un certain nombre de comportements à risque des écoliers sont constatés dans les bus et aux arrêts de bus, particulièrement à l'arrêt « **Place du Marché** ». Fort de ces constatations, des représentants des TPC, des Autorités communales, de l'établissement scolaire et de la Police se sont réunis afin de définir les points qui pourraient être améliorés. Il a donc été décidé notamment de mettre en place des parrains dans les bus utilisés par les élèves, selon le même principe que les parrains de la gare ou de la Planchette. D'ailleurs, ce sont généralement les mêmes personnes. La présence des parrains dans les bus est d'au moins 1 x / jour à des horaires différents de la journée, du lundi au vendredi. Ces personnes ont pour mission de sensibiliser les enfants à un meilleur comportement dans les bus et aux arrêts. Cette mesure, qui a débuté le lundi 15 avril, a été très bien accueillie par les parents et les chauffeurs des TPC. De plus, les élèves de 5P à 8P enclassés sur le site scolaire de la Grande Eau et à Yvorne, auront une médiation dans leur classe, donnée par un chauffeur des TPC pour leur expliquer les bons comportements.

Recherche Bénévoles JCV 2024 : le district d'Aigle accueillera le 8 juin prochain à Aigle, avec un grand honneur et beaucoup de fierté, les Municipalités des 300 communes vaudoises à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et la traditionnelle journée qui l'entoure. À cet effet, chaque Conseiller a dû recevoir un courriel l'invitant à s'inscrire comme bénévole pour cette journée. Le comité d'organisation a encore besoin de mains et la Municipalité encourage les personnes intéressées à s'inscrire, afin de vivre cette journée de l'intérieur. Ce n'est pas moins de 1'600 personnes qui sont attendues ce jour-là, issues de tout le canton. Afin de faire briller le Chablais, chacun est remercié pour son engagement et Mme ALLORA reste à disposition pour de plus amples renseignements à ce sujet.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal

Nouvelle convention pour le logement de la troupe : la Municipalité a signé une nouvelle convention avec la Confédération relative au logement de la troupe à Aigle. Celle-ci est valable dès le 01.04.24 et remplace la convention signée le 01.06.2005. Ce document important règle les modalités de location des différents logements de la troupe, de la cantine des Glariers, des bureaux, des places de parc, ainsi que l'élimination des déchets. Toutes les indemnités ont été revues et sont sensiblement plus avantageuses pour la commune. Il est à relever que la présence de la troupe dans la commune d'Aigle est en augmentation. De plus, les instances militaires apprécient les infrastructures mises à disposition par la Commune, ainsi que le site et les locaux militaires de l'Arsenal qui sont proches de l'importante place de tir du Petit-Hongrin

Opération « Coup de balai 2024 » : l'action de ramassage des déchets « Coup de balai 2024 » dans la commune d'Aigle aura lieu le 3 mai 2024. Cette activité se déroulera en collaboration avec la direction des écoles, afin de sensibiliser les enfants au *littering* en particulier sur les places de pique-nique et de loisirs de notre commune. L'aspect « prévention » sera également abordé et des panneaux d'information seront réalisés afin de sensibiliser tous les utilisateurs de ces lieux très fréquentés à la belle saison.

M. Fabrice COTTIER, Municipal

SPARK : la Municipalité a décidé de proposer à la jeune population aiglonne et régionale, le projet SPARK et de mettre en place celui-ci. En effet, il s'agit d'un projet pilote, initié par le Centre Sport-Ado du CHUV et co-construit avec les villes hôtes, avec le soutien du Canton de Vaud. L'objectif de ce projet est de redonner aux jeunes le goût de vivre ensemble et du mouvement, ce qui représente un véritable enjeu de santé publique.

Concrètement, ce projet consiste en un aménagement itinérant et modulable comprenant des programmes variés d'activités physiques, culturelles ou encore artistiques. Cet aménagement se situera sur le terrain de sport des Glariers sur une période de trois semaines entre le 12 août et le 7 septembre prochain. Un grand nombre de partenaires y seront impliqués tels que les sociétés locales, les partenaires privés et les diverses entités travaillant avec la jeunesse. La Municipalité vous invite dès lors à venir découvrir et visiter le site des Glariers dès la rentrée scolaire.

M. Grégory DEVAUD, Syndic

Point de situation opération aide aux entreprises : à ce jour, 128 entreprises sont actives sur le site Internet, 446 bons ont été vendus pour un montant total de CHF 84'100.-, CHF 16'820.- à charge de la commune. Le montant déjà utilisé se porte à ce jour à CHF 29'786.-.

Zone réservée centre-ville : suite à l'enquête publique, puis traitement par ce Conseil du préavis relatif à la levée des oppositions, un recours a été déposé par M. Jean ANEX auprès du Tribunal Cantonal, recours qui a été rejeté dans un premier temps. Un recours a ensuite été déposé auprès du Tribunal Fédéral qui l'a également rejeté. Frais et dépens à charge du recourant.

Plainte pénale : le 8 avril dernier, les membres de la Municipalité se sont vus notifiés, par le Ministère Public, du dépôt d'une plainte pénale en date du 23 octobre 2023, par Messieurs Marcel-Jacques BACCA et Philippe BELLWALD. Cette plainte pénale s'adresse également à Satom SA, par son président M. NEUKOMM et son vice-président M. COPPEX, ainsi que toute autre personne impliquée. Le sujet de la plainte pénale porte sur le déploiement du chauffage à distance de Satom SA à Aigle et vise, selon les plaignants, une contravention à la LATC, un abus d'autorité et toute autre infraction que l'enquête pourra révéler. La procédure sur ce point est en cours et la Municipalité a sollicité un avocat conseil afin de procéder à l'accompagnement juridique des membres de la Municipalité. Il est à noter que dans l'intervalle et parallèlement, les plaignants précités ont formulé un recours visant à l'arrêt des travaux de Satom SA auprès de la DGTL. Celle-ci, au travers de sa cheffe de département, de son directeur général, du service juridique de l'Etat, et après instruction complète, a conclu récemment au rejet du recours et donc à la poursuite des travaux.

Votation du 7 avril dernier : conformément à la communication municipale du 7 mars dernier, la Municipalité est en mesure de partager avec le Conseil communal les éléments suivants :

1. La Municipalité a pris acte, certes avec tristesse, mais avec respect, du résultat de la votation populaire annulant la décision du Conseil communal du 7 décembre 2023, relatif à la demande de crédit d'ouvrage pour le projet de réaménagement de la Place du Marché d'un montant de 9.8 millions, montant qui visiblement a été au cœur des débats.
2. Conformément à sa communication précédente et suite à ce refus et donc cette annulation de crédit, la Municipalité a transmis, ce jour jeudi 18 avril 2024, un préavis d'urgence au Conseil communal, relatif aux aménagements extérieurs de l'Hôtel de Ville, au bénéfice d'un permis de construire, ainsi qu'à diverses réfections d'infrastructures souterraines, dans le but d'un traitement urgent au Conseil communal du 2 mai prochain.
3. Tenant compte des débats et du résultat de la votation, et dans l'objectif d'un réexamen du projet global, la Municipalité s'en est finalement tenue au périmètre et aux infrastructures indispensables, n'abordant ainsi pas le reste de la place du Marché et ses alentours, comme les rues Chevron ou Plantour et réduisant ainsi le préavis d'urgence de 5 millions, estimé initialement pour un périmètre plus large, à un montant de 2,57 millions pour les éléments précités.
4. En vue de ce réexamen du projet, la Municipalité s'est adressée ce jour par écrit aux deux comités formés, référendaire et de soutien, en vue d'une consultation par écrit et leur permettant d'adresser leurs propositions à la Municipalité.
5. En parallèle, la Municipalité va convier les chefs de groupes politiques constitués, accompagnés par

un délégué élu, ayant ainsi légitimité démocratique, à une table ronde portant sur les mêmes objectifs de réexamen et permettant à chaque groupe de formuler à cette occasion, ses propositions.

6. Une fois l'entier de ces éléments rassemblés, ainsi que le retour de l'examen préalable du Canton enregistré, la Municipalité, appuyée par ses services et les prestataires lauréats du mandat d'études parallèles, procédera au réexamen du projet et à son adaptation.
7. Le projet réexaminé et tenant compte, autant que faire se peut, des diverses propositions et bien entendu sous réserve des éléments juridiquement fixés, de la sécurité du droit et des éléments légaux et normatifs, le projet alors sera présenté à la table ronde précédemment évoquée pour consultation finale.
8. Ce projet sera ensuite mis à l'enquête, a priori, dans le courant du deuxième semestre 2024.
9. Le Conseil communal sera ensuite saisi d'un nouveau préavis, destiné à la validation du plan, à la levée d'éventuelles oppositions et à l'adoption du crédit d'ouvrage nécessaire.
10. Toute chose restant égale par ailleurs, et en parallèle, les procédures et travaux se poursuivent sur les périmètres des rues du Rhône et du Midi et des avenues du Cloître et des Ormonts.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL URGENT 2024-04 DU 8 AVRIL 2024 RELATIF À LA RÉFECTION RÉSERVOIR FONTANNEY - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Mme Corinne **SCHWEIZER** (ALT) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Philippe **BELLWALD** (EA) dans le premier préavis soumis au Conseil en juin dernier, il était dit que les travaux devaient commencer à l'automne. À présent, il souhaite savoir quand ces travaux ont débuté, s'ils ont vraiment commencé en automne ou plus tard et pourquoi.

M. Jacques **VACHERON** (PLR) demande, par rapport à la nécessité d'assainissement des divers réservoirs de la commune, s'il y en a d'autres à venir ou si tous les assainissements ont été réalisés. La question qui peut se poser, lorsque l'on se retrouve face à une configuration telle que cela a été présenté à Fontanney, est de se retrouver avec des bétons relativement anciens. Et revenir dessus avec des revêtements pose un problème d'adhérence. Il existe à présent d'autres techniques telles que l'utilisation de bâches d'étanchéité par exemple, qui permettent « *de cacher la merde aux chats* » et qui évitent de devoir venir avec des bétons et des revêtements qui sont difficiles à adhérer. Pour une certaine écologie, il faudrait le proposer au prestataire, le cas échéant, pour les autres réservoirs si cela devait arriver, afin d'éviter de revenir vers ce Conseil avec des crédits complémentaires.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, pour répondre à la question de M. Philippe BELLWALD, indique que les travaux ont commencé à la fin de l'automne comme prévu et sont toujours en cours à l'heure actuelle.

Pour répondre à M. Jacques VACHERON, des travaux sont probablement prévus sur le réservoir de Plantour, c'est pourquoi la Commune a d'abord commencé par le réservoir de Fontanney qui présente un volume bien inférieur. Pour l'instant, c'est encore à l'étude pour déterminer la méthode la plus appropriée pour faire ce réservoir de Plantour. Néanmoins, elle prend note des remarques et suggestions.

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR), au nom de la CoFin, remercie Mme la Municipale Maude ALLORA pour sa disponibilité, ainsi que les explications et les réponses apportées. La CoFin relève que des travaux complémentaires du réservoir de Fontanney font suite au préavis 2023-10 et qu'une partie importante du montant demandé concerne de l'hydrodémolition pour laquelle une seule offre a été demandée. Les entreprises ont réalisé le travail dans les délais demandés. La CoFin approuve à l'unanimité le crédit soumis à l'approbation du Conseil communal.

Mme Anny **HERTIG** (EA) déplore que, lors de la présentation de ce 2ème préavis, il n'a pas été jugé bon de mettre, au début même du préavis, la date de commencement des travaux, l'état des travaux, c'est-à-dire, ce qui exactement avait déjà été fait et combien d'argent avait déjà été dépensé. D'autre part, elle ne comprend pas pourquoi il n'a pas été fait, au tout début, des essais d'hydrodémolition, justement pour tester l'ampleur des dégâts.

M. Philippe **BELLWALD** se réfère au rapport du préavis 2023-10, dans lequel il est signifié : *« qu'il est prévu d'effectuer des travaux d'étanchéité sur une période d'un à deux mois. Le moment idéal serait l'automne, car la quantité d'eau provenant des sources est généralement très bonne à cette période de l'année et la consommation n'est pas très élevée. Si ce n'est pas le cas, un report des travaux est envisageable »*. S'il comprend bien Mme la Municipale M. ALLORA, ces travaux ont commencé en automne, nous sommes pratiquement mi-avril 2024, il s'est donc passé six à huit mois et il est dit ici que les travaux devaient durer un à deux mois.

Mme Maude **ALLORA** répond que les travaux ont démarré à la fin de l'automne, soit le 4 décembre.

Si M. Philippe **BELLWALD** comprend bien, il a fallu quatre mois pour arriver à faire des travaux qui auraient été prévus en principe entre un et deux mois. Il demande si des coûts vont être à nouveau amendés ou au contraire, à ce jour le crédit complémentaire permettra de terminer les travaux.

Mme Maude **ALLORA** répond que le crédit complémentaire permettra de faire tous les travaux nécessaires pour réhabiliter et rénover ce réservoir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Jean-François SCHNEGG, Président, donne à nouveau lecture des conclusions du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à la **majorité des membres présents, (OUI : 54 – NON : 3 – 1 absence)** le **Conseil communal d'Aigle** :

- Vu le préavis 2024-04 du lundi 8 avril 2024, relatif aux travaux complémentaires sur la réfection du réservoir de Fontanney ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 141'000.- TTC pour les travaux complémentaires de réfection de l'étanchéité du réservoir de Fontanney ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 141'000.- TTC le moment venu, et aux meilleures conditions ;
3. D'adopter le projet des travaux complémentaires tel que présenté.

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL URGENT NO 2024-05 DU 8 AVRIL 2024, RELATIF À LA DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'ACHAT D'UN PAVILLON SCOLAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET POUR LA SURÉLEVATION DU COLLÈGE KIWI

M. Jacques **VACHERON** (PLR) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Patrice **BADAN** (UDC) aimerait revenir sur quelques notions dont il semble que tout le monde n'ait pas la même définition. En premier lieu, sur les délais lors du dépôt des préavis et sur la notion d'urgence. Le Conseil n'est pas un centre d'enregistrement de la Municipalité et il est sain, dans une démocratie digne de ce nom, de lui laisser le temps à la réflexion, de laisser le temps aux commissions de faire leur travail, ainsi que le temps de pouvoir traiter ces préavis dans les séances de groupe. D'autre part, pour ce préavis, il a vraiment l'impression que la Municipalité a attendu le résultat du 7 avril sur le référendum communal pour annoncer une dépense de cette envergure, laquelle figurait au tableau des investissements pour 3.5 millions et en 2026. Il y a donc « urgence » à redéfinir quelques notions ; celles de l'urgence, de la priorité et de la durabilité.

Une urgence, c'est quand c'est imprévisible et exceptionnel. Or, il a l'impression que la Municipalité vient de découvrir qu'il y a un besoin soudain de classes. Les dernières constructions de logements sur le territoire communal ne sont pas sorties de terre d'un coup de baguette magique, on n'est pas passé du jour au lendemain de 10'000 à 11'500 habitants, donc c'est dès la mise à l'enquête de ces logements qu'il aurait fallu planifier la construction d'un collège. Le Conseil se trouve maintenant face au mur et il n'a pas d'autre choix que d'accepter ce projet alors que si un peu plus de temps avait été pris, un collège digne de ce nom avec des classes en suffisance aurait pu être construit pour éviter de devoir caser nos enfants dans des portacabines, ce qui est loin de respecter les critères de la durabilité.

Pour sa part, M. **BADAN** va accepter ce préavis du bout des lèvres par dépit, car on est face au mur à cause d'une planification complètement loupée.

M. **BADAN** soulève une question concernant les panneaux solaires actuellement installés sur le toit du Kiwi. Le rapport de la commission n'est pas très clair à ce sujet. Il mentionne que les panneaux seront repris, mais sans dire si ces mêmes panneaux seront réinstallés après les travaux sur la nouvelle construction. Il constate que rien n'est mentionné à ce sujet sur le tableau récapitulatif des coûts et il demande combien coûtera la désinstallation et la réinstallation de ces panneaux et si ces opérations sont comprises dans le coût demandé.

M. Jacques **VACHERON** répond que son texte manque peut-être de clarté, mais cela veut dire que les panneaux actuels seront démontés et reposés sur le module de surélévation.

M. le Président ajoute qu'une question a été posée sur le coût de cette manœuvre et si elle est incluse dans le projet.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, confirme que le montant est prévu, mais qu'il n'est pas spécifié dans le préavis. Le déplacement et le remplacement de ces panneaux solaires sur le troisième étage du collège sont bien pris en compte dans la dépense.

M. Louis **GOY** (les Verts) note qu'avec l'ajout d'un étage supplémentaire, avec la véranda dans le nouveau bâtiment, la surface a augmenté. Il y aura peut-être plus de panneaux solaires sur le bâtiment surélevé. Cela n'est pas mentionné, mais paraît assez logique. En ce qui concerne les panneaux solaires, le groupe Les Verts souhaite déposer un amendement. Parce qu'il n'est pas d'accord sur le fait de dire que jouer au ballon à proximité des modules pourrait mettre en danger les panneaux solaires qui pourraient aussi être posés sur des nouveaux modules installés pour une dizaine d'années. Aussi, pour permettre la mise en place de panneaux solaires sur les toits des pavillons scolaires en éléments modulaires préfabriqués, l'amendement suivant est proposé :

Amendement :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de CHF 50'000.- TTC pour la pose de panneaux solaire.

La discussion est ouverte sur cet amendement :

M. Fabrice **COTTIER** tient à remercier la commission qui a siégé sur ce préavis d'urgence. La Municipalité ne va pas se battre contre cet amendement. Il tient néanmoins à souligner qu'effectivement, un ballon ne peut peut-être pas endommager les panneaux solaires, mais qui dit terrain de sport, dit public, dit possibilité de jouer avec tout autre objet. Le risque existe réellement. Deuxièmement, concernant le montant de CHF 50'000.-, il est difficile d'estimer une somme pour la pose de panneaux, il propose plutôt d'amender des panneaux solaires s'ils peuvent être faits, sur le principe. En cas de dépassement des CHF 50'000.-, la Municipalité risquerait de se faire taper sur les doigts. S'il est établi que ce montant est juste, il est d'accord, mais à ce jour, il ne peut pas le certifier.

M. Bernard **BOREL**, au nom de son groupe les Verts, explique que ce montant a été décidé afin d'éviter tout reproche les accusant de ne pas avoir mis de l'argent supplémentaire pour cela. Comme tout ce qui se fait en ce moment, cela a été fait à la louche, avec des discussions rapides pour pouvoir mettre quelque chose. Il saura gré au Conseil de les accepter et si jamais le coût dépasse un peu, il espère, si cette Assemblée accepte l'idée des panneaux, qu'elle ne s'offusque pas d'un dépassement de crédit. Mais c'est pour le principe d'être d'accord de mettre un peu plus d'argent pour quelque chose qui a du sens. D'autant plus qu'avec cette pompe à chaleur qui est mise pour le chauffage, cela a d'autant plus de raisons de mettre des panneaux solaires dans cette situation. Pour toutes ces raisons, il invite le Conseil à voter très massivement cet amendement qui ne va pas augmenter les finances communales de manière importante, ni augmenter de manière significative les dépenses pour ce préavis en particulier.

M. Patrice **BADAN** demande s'il est judicieux d'installer des panneaux solaires qui ont une durée de 20 ou 25 ans, sur des modules qui sont prévus pour 10 ans.

M. Bernard **BOREL** répond qu'il n'est pas non plus spécialiste, mais puisqu'on peut démonter et remonter des panneaux solaires, il imagine que l'on peut démonter ces panneaux et les reposer ailleurs.

VOTE SUR L'AMENDEMENT de M. Louis GOY (les Verts) :

L'amendement est accepté à la majorité des membres présents. (OUI : 30 // NON : 20 – 8 abstentions)

La discussion se poursuit sur le rapport :

M. Bernard **BOREL** reprend la parole pour dire que le Conseil est devant un préavis d'urgence sur les constructions scolaires en raison d'un nombre croissant d'élèves. Mais qui dit augmentation d'élèves, dit aussi augmentation de besoin de soutien ou de service parascolaire et d'UAPE. Il a entendu parler, il y a quelque temps, d'une extension de l'UAPE dans l'un des grands bâtiments de la Planchette, ce qui pourrait servir à l'ensemble des enfants qui sont sur le site de la Planchette. L'autre jour, il a été dit, entre deux portes, lors d'une séance CoFin, que cela ne serait pas nécessaire, car il y avait suffisamment d'accueillantes de jour. S'il pose la question, ce n'est pas pour se retrouver au mois de septembre devant un préavis d'urgence demandant un financement pour créer rapidement des places d'UAPE. Mais éviter de se faire accuser de ne pas avoir posé la question et aider la Municipalité à anticiper et à planifier de manière plus précise les besoins scolaires et parascolaires. Quoiqu'il s'agit quand même de quelque chose de difficile.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, rappelle que la commune d'Aigle compte deux UAPE : les Petits Pirates avec une capacité de 72 places qui accueille les enfants de la 3P à la 8P, après-midi et matin, ainsi que jusqu'aux 6P à midi. Puis Pop et Poppa de la Planchette offre 48 places qui accueille uniquement les enfants de 1P et 2P. À cela, s'ajoute une quinzaine d'AMF (Accueillantes en Milieu Familial) qui peuvent prendre en charge jusqu'à 3 enfants en parascolaire, ce qui totalise 45 places.

Actuellement, le taux d'occupation des 1P et 2P s'approche de 90%, ce qui signifie qu'il reste encore quelques places de disponibles, surtout durant l'accueil de jour. La période de midi étant la plus demandée. Pour les

futures demandes, des solutions sont envisageables aussi avec les accueillantes qui sont principalement localisées dans le quartier de la Planchette, ce qui devrait pouvoir absorber sans trop de difficulté la demande pour la prochaine rentrée scolaire dans cette tranche d'âge. Actuellement, l'UAPE des Petits Pirates dispose de 72 places à midi, avec en ce moment 10 places disponibles, ainsi que quelques places aussi disponibles chez les AMF dans ce quartier.

À l'heure actuelle, alors que les inscriptions se terminent fin mars, un point va être fait. Pour l'instant, le besoin devrait être rempli par ces places actuellement disponibles. Par ailleurs, des discussions sont en cours concernant un projet d'occupation du rez-de-chaussée d'un bâtiment de la Planchette en UAPE. Ce projet est encore à l'étude et pourrait potentiellement être mis en place pour la rentrée 2025. Il convient également d'examiner d'autres projets, tels que celui concernant la commune d'Yvorne, qui prévoit l'agrandissement du collège avec un budget de 12 places pour l'accueil de jour, budgétisées pour la commune d'Aigle. Cependant, il est possible que ces 12 places soient plutôt créées à Yvorne pour ses éventuelles deux classes supplémentaires, afin d'accueillir les enfants qui doivent rester à midi.

Mme Anne **CROSET** (EA) ne cache pas que la commission incorpore a fait preuve de beaucoup de douceur et de bienveillance à l'égard de la Municipalité. Tout le monde a entendu, dans le rapport, qu'elle a relevé un certain manque d'anticipation de la part de l'Exécutif qui a eu pour effet un travail non pas bâclé, mais extrêmement rapide de la commission. Cette dernière a émis un vœu et elle souhaite entendre la Municipalité sur cela. Car une planification défailante, une fois de temps en temps, passe sans problème, mais il ne faudrait pas que cela devienne une habitude.

M. Fabrice **COTTIER** répond que bien évidemment, la Municipalité essaie de faire la meilleure planification possible pour les prochaines années, ainsi que de formuler au mieux à la CoFin, par rapport au plan d'investissement. C'est quelque chose qui se travaille en municipalité deux fois par année lors de ses séances extra-muros. Elle veille vraiment à cela. Malheureusement, celui-ci a échappé, en raison de tout ce qui s'est passé avec les écoles ces derniers mois et du regroupement des sites. Mais il est bien clair que concernant le collège Michel Mayor, la Municipalité sait qu'un agrandissement sera nécessaire d'ici à un ou deux ans. Elle a déjà commandé une étude sur le coût de cet agrandissement et elle s'engage également à redemander une étude Microgis à jour, étant donné qu'elle a déjà plus de cinq ans, afin de pouvoir prendre les devants encore plus rapidement.

Mme Anny **HERTIG** (EA) abonde avec ce qu'ont dit ses préopinants. Si elle comprend bien, ce crédit de désormais plus de quatre millions va produire dix salles de classe. C'est donc plus de CHF 400'000.- par salle de classe. Elle se demande si des solutions moins onéreuses ont été étudiées. Deuxièmement, à lire le préavis d'urgence, elle a l'impression que la fameuse société Microgis n'a pas donné des prévisions fiables et par conséquent, elle demande que désormais, on s'adresse à des sociétés fiables pour ce genre de prévisions.

M. le Président dit que pour mémoire, la guerre en Ukraine a commencé en 2022, et l'étude Microgis date de 2021.

M. Johann **BELLWALD** (les Verts) s'exprime en ces termes : « Ce soir, je reprends la parole entièrement à titre individuel, car je suis outré par le fonctionnement récent de notre commune. Actuellement, nous traitons deux préavis urgents, avec un troisième prévu pour le futur proche. Non seulement, nous sommes débordés par des sujets dont nous n'avons pas le temps de traiter correctement, mais celui dont nous discutons en ce moment montre une erreur extrêmement grave dans la gouvernance. Comme le dit notre cher président de Conseil : « Gouverner, c'est prévoir » et aujourd'hui, je pense que la situation scolaire est inacceptable dans son échec flagrant de prévision. Une mise en place urgente de conteneurs temporaires qui passe par un préavis aussi urgent illustre à perfection l'aveuglement de notre Municipalité, face aux besoins essentiels de nos concitoyens, telle l'éducation. J'invite tout le monde qui se sent en accord avec moi de s'abstenir durant ce vote. Et surtout, j'invite la Municipalité à apporter au plus vite un projet d'extension durable des bâtiments scolaires pour répondre aux besoins futurs des écoliers aiglons.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT) n'est personnellement pas outré, mais un peu frustré de l'intervention de M. Johann BELLWALD. Il y a ici, peut-être, une méconnaissance sur une non-volonté d'aller chercher l'information. Il

rappelle que ces planifications scolaires sont aussi soumises à des règlements qui ne dépendent pas nécessairement et uniquement de la Commune, mais aussi du Canton. Cela fait des années que cela est vu et il trouve que ce genre d'intervention est totalement inutile.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Syndic souhaite prendre la parole, mais M. le Président indique que le temps des passes d'armes est échu et qu'il s'agit de passer au vote par le Conseil. Mais pour le moment, il ne s'agit pas de faire des reproches, mais de décider s'il faut voter pour un collège ou pas. Il reste convaincu que c'est cette décision qui doit être acceptée ou refusée. Dès lors, le préavis est passé au vote.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS :

M. Jean-François SCHNEGG, Président, donne à nouveau lecture des conclusions amendées du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à la **majorité des membres présents (OUI : 46 – NON : 1 - 11 abstentions)** le **Conseil communal d'Aigle** :

- Vu le préavis 2024-05 du lundi 8 avril 2024, relatif à la demande de crédit pour l'achat d'un pavillon scolaire pour l'enseignement primaire et pour la surélévation du collège Kiwi ;
- Ouï le rapport de la commission de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le préavis d'urgence relatif à la demande de crédit ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de CHF 1'013'000 TTC pour l'achat d'un pavillon scolaire en éléments modulaires préfabriqués et pour la pose de panneaux solaires ;
3. D'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de CHF 2'990'000.- TTC pour la construction d'un étage supplémentaire au bâtiment scolaire Kiwi ;
4. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 4'003'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions.

3. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Question de M. Patrice BADAN (UDC)

Au sujet des panneaux d'affichage des parkings se trouvant aux entrées de la Ville, M. BADAN était déjà intervenu lors d'un précédent Conseil et il constate que cela n'a pas beaucoup bougé ; les panneaux ne fonctionnent toujours pas bien. De plus, lorsque par miracle, des indications sont affichées, elles ne sont pas correctes. Il lui est arrivé dernièrement de prendre le parking Chevron en venant depuis la route de Lausanne, où le panneau indiquait la disponibilité de 34 places, alors qu'à son arrivée sur place, le parking était complet. Il veut bien croire qu'une ou deux voitures soient rentrées dans ce parking entre temps, mais pas 34. Il espère que la Municipalité ne se base pas sur de telles données pour la planification des places disponibles. Le parking Chevron est d'ores et déjà régulièrement complet et la situation ne va pas s'arranger avec la réouverture prochaine de l'Hôtel-de-Ville rénové. Il faut tout faire pour qu'il y ait un maximum de place au centre et à proximité. Aussi, il demande sur quel genre d'information la Municipalité se base pour communiquer au sujet des parkings et quand ces panneaux vont fonctionner.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond qu'il adhère en partie aux propos de M. le Conseiller **BADAN**. Comme déjà dit lors d'une précédente intervention, la commune a un prestataire qui s'appuie en sous-traitance sur un autre prestataire, à savoir les sociétés PMS et Digitalparking, bien connues dans les parkings, notamment sur Vevey et Lausanne, pour fournir ces éléments et les faire fonctionner du mieux possible. Ils ont l'habitude de travailler dans ce domaine, mais il a effectivement été constaté régulièrement et à la grande déception de la Municipalité, des dysfonctionnements sur les comptages proposés sur ces panneaux d'entrée de la ville. Notamment pour différentes raisons : premièrement, dès qu'il y a un blocage sur une barrière et qu'une personne nécessite l'intervention de l'un des prestataires pour sortir, cela dérègle le système et remet le parking complètement à zéro, ce qui ensuite reflète sur les panneaux d'entrée de ville et cela n'est pas tolérable. Deuxièmement, il existe un certain nombre de problèmes de connexion entre les différents panneaux. M. le Syndic ne cache pas que les nombreux travaux au centre-ville pénalisent aussi ces éléments, car il y a fréquemment des coupures d'électricité ou des ruptures de fibres, ce qui n'arrange pas la situation. Il peut garantir que la Commune entretient quotidiennement des contacts réguliers avec ces sociétés pour améliorer ce projet, revoir le contrat, demander des indemnités et obtenir la prestation souhaitée.

Ensuite, pour évaluer les besoins en stationnement, la Municipalité se base sur les passages effectifs, entrées et sorties du parking. Ces éléments de statistiques, notamment pour le parking Chevron il y a deux semaines, révèlent que ce dernier n'a jamais été complet. Cependant, ces informations reçues proviennent des entrées et des sorties. La Municipalité va donc encore contrôler tout cela. L'objectif est de s'assurer que cela fonctionne correctement et de pouvoir garantir l'accessibilité, respectivement des indications qui soient correctes aux entrées de la ville. Ensuite, il y a la problématique de l'overbooking qui concerne beaucoup de parkings : actuellement, dans le parking Chevron, il y a 65 abonnés. D'ici la fin de l'année, tous ces abonnements retourneront très rapidement dans le parking de l'Hôtel-de-Ville. Par conséquent, ces 65 véhicules, qui ne sont jamais tous présents à 100 %, ne se gareront plus dans le parking Chevron, libérant ainsi à nouveau, de l'espace pour le public. C'est extrêmement important. Deuxièmement, dès le premier jour de mise en place du système, ils ont compté les abonnements à 100 %. Cela ne se fait jamais. Dans n'importe quel parking, il est toujours considéré, afin de donner une indication de remplissage du parking, que tous les abonnés ne seront jamais présents en même temps.

Troisièmement, il faut noter que les abonnés sont informés que l'abonnement ne garantit jamais d'avoir une place de parc. C'est ainsi, mais c'est une clause qu'ils acceptent en signant le contrat. Par conséquent, il peut arriver que le parking soit complet en raison de cette situation. Quatrièmement, suite à ce qu'il a mentionné précédemment, il peut arriver qu'en se présentant à la borne, celle-ci mentionne « parking complet », alors même qu'il y a des places disponibles à l'intérieur. Cela a été constaté, précisément lorsque toutes les places étaient occupées à 100 %, mais il faut savoir que les places de parking sur le gazon sont également considérées comme des places de parc. Il ne faut pas se fier à la borne d'entrée si elle indique complet, car il peut y avoir encore des places. Depuis lors, le seuil de remplissage a baissé à 80 %, puis à 60%, ce qui veut dire que même lorsque le parking est complètement vide, le système pourrait encore indiquer qu'il y a 25 ou 30 places occupées en raison de la prise en compte des abonnements.

Question de M. Philippe BELLWALD (EA)

Concernant les propos de M. le Syndic, il est déjà arrivé, sur ce parc Chevron, d'avoir toute une rangée de places dites « vertes » marquées comme étant privées. Manifestement, il n'a pas le culot de se garer sur des places qui sont privées, mais s'il est permis de le faire, il faudrait peut-être le dire. Car il y a des gens comme lui qui quittent le parc sans avoir trouvé de place et qui vont voir ailleurs. Il souhaite avoir une clarification sur cela.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, pense avoir communiqué, lors d'un précédent Conseil, que ces places privées sont le fruit d'une servitude d'usage de la parcelle située à la rue Plantour, propriété d'une famille qui avait ses places de parc devant l'Armée du Salut. La Municipalité a considéré d'intérêt public de mettre à disposition des places de parc très proches des commerces, avec une limitation de 30 minutes. Ces places sont d'usage

public via une servitude, bien que le propriétaire ne souhaitait pas vendre et avait des locataires sur ces places. Il a été donc convenu avec le propriétaire que ces places seraient basculées au parking Chevron. Elles ne sont pas souvent utilisées, mais sont louées par ledit propriétaire à des locataires. Il faudrait peut-être entamer une discussion pour gagner 2 ou 3 places supplémentaires. Mais dans tous les cas de figure, ces places-là sont comptées à 100 % et elles garantissent aux locataires, une place.

Questions de Mme Anne CROSET (EA)

Il y a une année, était publiée une mise à l'enquête publique portant sur l'abattage d'une douzaine d'arbres aux Glariers, sur la parcelle communale et sur le domaine public. Elle sait qu'un certain nombre d'opposants sont intervenus dans le cadre de cette procédure. Elle souhaite savoir à présent quelles réponses ont été apportées aux opposants. En ce qui la concerne, elle n'a jamais rien reçu.

Puis, en décembre, au château, elle était intervenue à 23h57 pour demander à la Municipalité quelles mesures elle entendait prendre pour réguler le trafic quelque peu sauvage de vélos et de trottinettes électriques ou non, roulant allègrement sur les trottoirs réservés aux piétons. Et M. SCHNEGG, très sagement, avait dit que la réponse lui serait fournie lors du prochain Conseil. Il n'y a rien eu en mars, cela ne la gêne pas, mais à présent, elle aimerait véritablement avoir une réponse. Elle a observé les choses de très près, plus d'une fois et lorsque Mme la Municipale M. ALLORA parle du comportement de quelques sacripants à l'arrêt de la place du Marché, elle dit que la question de ces petits sauvages qui se moquent parfaitement des piétons sur les trottoirs va exactement dans le même sens.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, concernant les arbres aux Glariers, la procédure a été publiée simultanément avec trois autres procédures, à savoir la mise à l'enquête du projet EEG, la mise à l'enquête publique de la route et la mise à l'enquête du plan d'affectation. Toutes ces procédures sont simultanées et la Municipalité vise à une coordination de celles-ci. Il faut savoir d'ailleurs qu'il y a deux commissions qui se penchent actuellement sur ces objets. Il a été précisé que l'objectif est de pouvoir traiter les deux objets relevant de la compétence du Conseil communal, à savoir le plan d'affectation et la route avec le crédit, pour des levées d'oppositions. Ces levées d'oppositions concernant ces arbres seront signifiées exactement et simultanément à l'entier des opposants. Certains ont d'ores et déjà retirés leur opposition concernant les arbres. Dans le même temps, afin de garantir une coordination des procédures à futur, et le cas échéant, des délais de recours simultanés au Tribunal Cantonal seront traités en séance suivante.

Pour ce qui concerne les sacripants, il lui semblait avoir répondu à une question transmise par écrit par M. BELLWALD, qui portait sur ces éléments relatifs aux zones 30 et aux pistes cyclables. Ces réponses avaient été fournies par la police et répondaient également, dans le fond, à la question de Mme la conseillère A. CROSET. Il faudrait reprendre le procès-verbal du mois de décembre pour voir ce qui avait été dit. Sinon, il l'encourage à transmettre par écrit un certain nombre de questions et la Municipalité travaillera avec les services de police pour y répondre. Les réponses seront, comme de coutume, transmises par écrit, au Conseil.

Question de M. Philippe BELLWALD (EA)

S'il ne fait erreur, lors de la séance du 17 novembre 2022, le Conseil a adopté un préavis concernant le plan directeur Eclairage Public. Il souhaite savoir comment et ce qui s'est passé depuis cette date et où en est le développement de ce préavis.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, en l'absence du municipal responsable du préavis, prend note de la question. M. Montangero pourra donner des réponses plus précises. Ce qu'il sait, c'est que le plan de déploiement des travaux avec le fournisseur d'énergie est à bout touchant pour déployer ses effets et rénover le parc. Il croit savoir que le début des travaux est prévu cet automne. Le travail a été fait en collaboration entre Romande Energie et le service technique. Des informations plus précises pourront être données lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** lève la séance à 21h43.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Jean-François SCHNEGG

La secrétaire :
Véronique DELADOEY

